

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 20 sept. 2024

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés : Mme Monique CATON pouvoir M. Thomas LEPILLER ;

M. Éric BAZET pouvoir Mme Catherine LEPILLER.

MM. DALLEMAGNE, IHARASSARRY, LEGROS ;

Absents : M. Antonio ALVES HELENO.

Secrétaire de séance : M. Thomas LEPILLER.

1) APPROBATION DU P.V. DU 10 JUIN 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2) G.R.D.F. : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (R.O.D.P.)

La redevance pour occupation du domaine public 2024 pour distribution de gaz donnant lieu à un montant de 258 euros est approuvée à l'unanimité des présents.

3) ABATTAGE D'ARBRES RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DES SORBIERS.

Un diagnostic sur l'état des arbres rue de l'Église et rue des Sorbiers a été réalisé par l'entreprise G'ARDENS. Plusieurs arbres sont recensés malades (champignons). Il s'avère que certains arbres présentent un danger et doivent être abattus.

L'entreprise G'ARDENS procédera à cet abattage pour un montant de 825,50 € H.T. soit 990,60 € TTC.

Le devis a été accepté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

4) CURAGES DES FOSSES SUR GUERNY.

Les fossés rue des Rotoirs, rue de l'Église et Chemin de l'Epte doivent être à nouveau curés pour enlever la terre afin de faciliter l'écoulement de l'eau.

Deux entreprises ont été consultées.

L'entreprise EIRL ETS LAFITTE à Suzay a répondu pour un montant de 4 600 € H.T. soit 5 520 € TTC.

L'entreprise ETA DE LA HIETTE à NEUF-MARCHE a répondu pour un montant de 3 365 € H.T. soit 4 038 € TTC.

Le devis de l'entreprise ETA DE LA HIETTE a été accepté par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

La terre sera déposée à Gisancourt le long du bois dans le terrain fermé derrière la mairie par M. Thomas LEPILLER.

M. LEPEUPLE François s'oppose à ce choix car Mme Danielle DE LAUWEREYNS propose que la terre soit déposée à Guerny rue de la Vallée dans sa propriété privée.

5) VEGETALISATION DES CIMETIERES (DELIB.).

- Choix du devis
- Demande de subvention
- Durée amortissement

Afin de remédier à la prolifération des mauvaises herbes il a été choisi de végétaliser l'ancien cimetière suite à la visite technique des services du département de l'Eure dans le cadre de l'opération « ma commune grandeur nature ». Dispositif qui accompagne techniquement et financièrement les communes dans les aménagements de leurs cimetières.

Cet aménagement consiste à retirer les gravillons et semer du gazon et plantation de plantes grasses (Sedum) entre les monuments.

Deux paysagistes ont été consultés.

IMP'HORTEX Domaine de lu à Bray et Lu pour un montant de 12 936 euros TTC.

EIRL A Votre Haie à Sérisfontaine pour un montant de 4 092 euro TTC. Ce paysagiste ne propose pas un apport lit de pose avant le semis de gazon.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le devis de EIRL A Votre Haie pour un montant de 4 092 euros TTC. Une subvention sera demandée auprès du département à hauteur de 30 % (Nos Aides) et auprès des services de l'État (DETR) pour 40 %. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire les demandes de subventions. Cette opération sera amortie sur 10 ans.

6) DECISIONS MODIFICATIVES EAU -COMMUNE

Ce point est reporté à un ([au](#)) prochain conseil municipal.

7) COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VEXIN NORMAND. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) RELAIS PETITE ENFANCE DE GISORS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 07 pour et 0 contre.

Prend acte et adopte le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT adopté à l'unanimité par les membres présents en conseil communautaire du 13 juin 2024 et tel qu'annexé.

8) PARTICIPATION REPAS DES ANCIENS POUR LES ACCOMPAGNANTS.

Les personnes accompagnantes pour le repas des anciens peuvent participer pour un montant de 45 euros. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

9) MISE EN PLACE DE LA RESERVE OPERATIONNELLE DU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS – POMPIERS HUMANITAIRES - CONVENTION.

Il est proposé de se renseigner sur cet organisme pour une éventuelle adhésion vue les conditions météorologiques qui peuvent entraîner des catastrophes naturelles.

10) QUESTIONS ORALES.

Mrs LEPEUPLE François et M. DUVAL Alain demandent que la voiture stationnée sur le domaine public au 8 rue des sorbiers soit retirée. Madame le Maire signale qu'elle avait rencontré le propriétaire qui lui avait dit qu'il ne pouvait déplacer son véhicule car il attendait une pièce pour le réparer. Madame le Maire rencontrera à nouveau le propriétaire.

M. PETIT Philippe demande de vérifier à qui appartient les arbres le long de la clôture du marais de Guerny (commune ou Famille Francois SIGRAND) en fond de parcelle derrière la plateforme de gaz car des branches tombent sur le barrage et celui-ci étant cassé les animaux de ce pré sont sortis plusieurs fois. Il sera procédé à cette vérification.

La séance est levée à 21 h.